

Les nouvelles tendances de consommation touristique des Français

Mardi 28 janvier 2020, de 09H00 à 17H30

Atout France - 200/216, rue Raymond Losserand - 75014 PARIS

(Métro ligne 13 ou Tramway 3a : station Porte de Vanves)

**Bulletin d'inscription à retourner au plus tard mardi 21 janvier 2020
par courriel à formations@atout-france.fr**

1 ^{er} participant : nom et prénom :		
Fonction et organisme :		
Adresse complète :		
Courriel :		Téléphone :
Participera à la formation	Tarif Adhérent Atout France	<input type="checkbox"/> 665,00 € HT (798,00€ TTC)
	Tarif Non adhérent	<input type="checkbox"/> 885,00 € HT (1 062,00 € TTC)

2 ^e participant : nom et prénom :		
Fonction et organisme :		
Adresse complète :		
Courriel :		Téléphone :
Participera à la formation	Tarif Adhérent Atout France	<input type="checkbox"/> 665,00 € HT (798,00€ TTC)
	Tarif Non adhérent	<input type="checkbox"/> 885,00 € HT (1 062,00 € TTC)
Montant total des inscriptions X	€ HT soit€ TTC

Votre inscription sera prise en compte à la condition que tous les champs ci-dessus soient complétés

Contacts inscription	Isabelle CHEVASSUT isabelle.chevassut@atout-france.fr	01 42 96 74 39
	Christelle LE ROY christelle.leroy@atout-france.fr	01 42 96 74 62

Coordonnées de la structure à facturer, si différentes des coordonnées déjà indiquées plus haut.
Sans indication de votre part, la facture sera émise à l'attention de l'organisme dont les coordonnées figurent ci-dessus. Cette facture ne pourra alors EN AUCUN CAS être annulée et libellée à l'attention d'une autre structure.

Organisme :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
N° de TVA intracommunautaire :	

CGV : passée la date de mardi 21 janvier 2020 et sans annulation écrite et datée de votre part, les frais de participation à cette journée sont dûs. Votre règlement doit impérativement nous parvenir AVANT la manifestation. Dans le cas contraire, Atout France se réserve le droit de vous refuser l'accès le jour de l'événement. (Collectivités : l'inscription a valeur de service fait). Atout France se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard sept jours ouvrables avant la date prévue. Atout France ne pourra alors être tenu responsable des frais engagés par le participant (exemple : transport, hébergement).

Je m'engage à régler à l'ordre du **GIE ATOUT FRANCE** sur présentation d'une facture, la somme correspondant aux frais de participation du(es) inscrit(s) à la journée de travail.

Date

Signature

Cachet de l'organisme (obligatoire)